

Alliance Renault-Nissan : l'État français cède

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RENAULT A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ UN ACCORD DE STABILISATION DE L'ALLIANCE ENTRE RENAULT ET NISSAN (communiqué de Renault)

Après huit mois d'un affrontement larvé entre Carlos Ghosn et l'État français, un armistice a été conclu sous la forme d'un « pacte de stabilisation » qui consacre la suprématie de Nissan.

1. Actionnaire principal du groupe Renault et donc de Nissan, le gouvernement français maintient la non-activation des droits de vote de Nissan dans Renault. En contrepartie, il abandonne à Carlos Ghosn la gestion des actifs de Nissan.

L'armistice prévoit "un contrat entre Renault et Nissan ayant pour objet la non-interférence de Renault dans la gouvernance de Nissan, conservant une pratique en vigueur depuis 16 ans", souligne le communiqué du constructeur français.

Pour être précis, le compromis arraché vendredi stipule que Renault, le premier actionnaire du constructeur nippon, ne pourra pas interférer dans les affaires de Nissan, notamment sur tout ce qui est relatif à « la nomination, la révocation et la rémunération des membres du conseil d'administration de Nissan, ainsi que les résolutions déposées par un actionnaire et non approuvées par le conseil d'administration de Nissan ». Suivant régulièrement le dossier, le « Nikkei », l'influent quotidien économique, a ainsi retenu du bras de fer que « le gouvernement français avait accepté de ne plus se mêler au management de Nissan ».

Lors d'une vidéoconférence au siège de l'entreprise à Yokohama (Japon), le directeur de la compétitivité de Nissan, Hiroto Saikawa, a souligné qu'en cas d'interférence de Renault dans ses affaires en violation de l'accord, "Nissan aurait le droit d'augmenter sa part" dans Renault. Et "si Nissan détient plus de 25%, Renault n'aura plus de droits de vote (chez Nissan), donc il y aura un effet dissuasif", a-t-il développé.

2. En échange des droits de votes doubles l'État français donne au même Carlos Ghosn la gestion quotidienne des actifs de Renault

Le maintien du principe des droits de vote double au sein de Renault est confirmé mais les droits de vote de l'État - et donc son influence - seront plafonnés pour l'ensemble des décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, à l'exception des décisions relatives à la distribution de dividende (de Renault à l'État), la nomination et la révocation des administrateurs représentant l'État, et la cession portant sur plus de 50% des actifs de Renault.

Paradoxalement, nous n'avons aucune information sur les conséquences de ce pacte de stabilisation de Nissan vis-à-vis de Renault !

Carlos Ghosn sort renforcé de son bras de fer

A l'initiative d'un coup de force contre l'Entreprise dont il est le PDG, Carlos Ghosn est confirmé à ce poste à l'unanimité par le conseil de Renault, qui pour l'occasion lui a renouvelé sa confiance. Cette unanimité suppose que les représentants de l'État et les administrateurs salariés aient eux aussi avalisé la stratégie du PDG de Renault

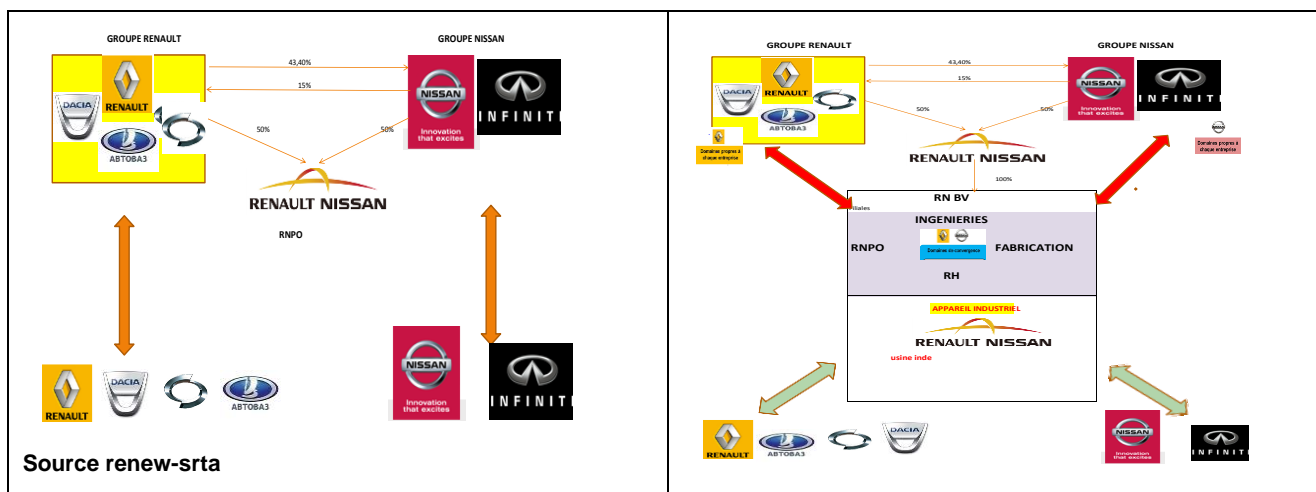
L'État français est le premier actionnaire du groupe Renault devant le groupe Nissan, dans le capital duquel le groupe Renault est majoritaire. Cette configuration issue de l'accord de 2002 était remise en cause par la partie japonaise. Si le gouvernement est resté ferme en refusant de céder à toute révision de ce schéma, les gages donnés dans le cadre de ce pacte de stabilisation conduisent à laisser Carlos Ghosn seul maître à bord.

Certes il reste quelques prérogatives à l'État français mais que pèsent-elles ? le droit de veto sur la cession de plus de 50 % des actifs ? Aujourd'hui tous les actifs opérationnels du Losange sont gérés pas l'Alliance à l'instar des ingénieries de Nissan et de Renault intégrées dans une division commune.

RENAULT ACTIONNAIRES	%	NISSAN ACTIONNAIRES	%
Government of France	19,74%	Renault SA	43,40%
Nissan Motor Co., Ltd.	15,00%	Daimler AG	3,10%
Deutsche Bank		Dodge & Cox	2,25%
Norges Bank Investment Management	4,15%	Templeton Global Advisors Ltd.	1,48%
Daimler AG	3,10%	Grantham, Mayo, Van Otterloo & Co. LLC	1,43%
Renault SA Employee Stock Ownership Plan	2,50%	Nippon Life Insurance Co.	1,20%
Grantham, Mayo, Van Otterloo & Co. LLC	1,65%	Mellon Capital Management Corp.	1,08%
Capital Research & Management Co. (Global Investors)	1,64%	The Vanguard Group, Inc.	0,89%
The Vanguard Group, Inc.	1,56%	Norges Bank Investment Management	0,82%
BlackRock Investment Management (UK) Ltd.	1,14%	BlackRock Fund Advisors	0,82%
Alken Asset Management Ltd.	1,11%		
PUBLIC	48,41%	PUBLIC	43,53%

Source tableaux d'après le site « zonebourse »

En abandonnant ses droits sur Nissan l'État français renforce les pleins pouvoirs de Carlos Ghosn. Hier constituée de deux constructeurs (figure de gauche) ayant un outil industriel, l'alliance évolue vers une holding gérée par la filiale RNBV



Source renew-srta

Ce qui est présenté comme un bon compromis, s'avère être un deal curieux : la conduite des opérations industrielles est laissée à la discrétion de Carlos Ghosn ; en « échange » la valorisation des participations de l'un des deux partenaires au capital de l'autre et inversement reste figée dans la configuration décidée en 2002. Peut-on dire que les actionnaires de Renault bénéficient d'une rente ?

Rien n'est moins sûr : on peut faire confiance au PDG de l'Alliance pour revenir un jour ou l'autre sur son désir de revoir les participations croisées. Pour cela il a maintenant à sa disposition « une bombe » : Carlos Ghosn peut « interférer » à partir de sa position de PDG de Renault dans les affaires de Nissan avec comme conséquence immédiate grâce au pacte de stabilisation de voir le constructeur japonais grimper à 25 % dans le capital de Renault en se passant de l'accord de l'État français.

Claude PATFOORT le 15 déc. 2015 contact@renew.srta
Ancien salarié et militant CFTD de Renault.